

AVIS PUBLIC



RÉSOLUTIONS –PPCMOI 2020-02/C02-01 et PPCMOI 2020-03/C04-30

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné que :

- le 2 novembre 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté la résolution numéro CA20 13 0251 accordant le projet particulier PPCMOI 2020-02/C02-01 visant la construction d'un bâtiment commercial isolé, en remplacement du bâtiment existant situé aux 5750-5800, boulevard Métropolitain, futur lot numéro 6 376 514 du cadastre du Québec, et le 20 janvier 2021, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard cette résolution;
- le 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté la résolution numéro CA20 13 0304 accordant le projet particulier PPCMOI 2020-03/C04-30 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « bureau d'assurance » au rez de chaussée du bâtiment situé aux 4650-4680, rue Jean-Talon, lot numéro 3 933 333 du cadastre du Québec, dans la zone C04-30.

En conséquence, la résolution numéro CA20 13 0251 accordant le projet particulier PPCMOI 2020-02/C02-01 est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et est entrée en vigueur le 20 janvier 2021.

La résolution numéro CA20 13 0304 accordant le projet particulier PPCMOI 2020-03/C04-30 entre en vigueur le 26 janvier 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces résolutions à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Montréal, le 26 janvier 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
montreal.ca/saint-leonard*